

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Des groupes environnementaux poursuivent le gouvernement fédéral devant les tribunaux suite à sa décision de permettre la production de saumon génétiquement modifié au Canada

L'approbation ne tient pas compte du potentiel de l'espèce de devenir envahissante, mettant en danger les espèces de saumon sauvage et l'environnement

20 janvier 2014

Des groupes environnementaux demandent à un tribunal de décider si le gouvernement fédéral a violé sa propre loi en permettant la production de saumon génétiquement modifié au Canada.

« Les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il exécute, et non qu'il ignore, les lois qui protègent nos écosystèmes des pratiques nocives », a déclaré Tanya Nayler, l'une des avocats d'Ecojustice représentant l'Ecology Action Centre et la Living Oceans Society. « En donnant l'approbation pour ces espèces génétiquement modifiées sans obtenir tous les renseignements requis par la loi, le gouvernement a échoué à son devoir légal »

Les groupes affirment que l'approbation est contraire à la loi parce qu'elle n'a pas évalué si le saumon génétiquement modifié pourrait devenir une espèce envahissante, mettant potentiellement à risque des écosystèmes ainsi que des espèces comme le saumon sauvage. Les deux groupes demandent au tribunal d'écarter l'évaluation de risque effectuée par le Gouvernement et d'exiger que ce dernier se conforme à la loi avant de permettre la production de ces organismes génétiquement modifiés.

Le saumon AquaAdvantage a été créé en insérant du matériel génétique du saumon quinnat et de la loquette d'Amérique dans des œufs de saumon atlantique. Selon la compagnie qui produit le poisson, AquaBounty Canada Inc., le saumon génétiquement modifié se développe et atteint la taille requise pour la mise en marché plus rapidement que les autres variétés de saumon.

« Le saumon atlantique a évolué au fil de millions d'années et se retrouve dans les rivières d'eau froide allant du Maine à la Russie », a déclaré Susanna Fuller, de l'Ecology Action Centre. « Le passage à la production commerciale du saumon atlantique génétiquement modifié met ce magnifique poisson sauvage à risque de subir une contamination génétique irréversible ».

La poursuite judiciaire conteste les décisions prises par la Ministre de l'Environnement, Leona Aglukkaq, et la Ministre de la Santé, Rona Ambrose. Les avocats d'Ecojustice ont déposé une demande de révision judiciaire à la Cour fédérale le 23 décembre 2013 et ont signifié un avis de la poursuite à toutes les parties, incluant le producteur du saumon génétiquement modifié.

AquaBounty prévoit développer les œufs de saumon génétiquement modifiés à l'Île-du-Prince-Édouard puis de les transporter au Panama, où aura lieu le grossissement jusqu'à la taille de mise en marché. Toutefois, l'approbation permettrait également la production et le grossissement

du saumon génétiquement modifié ailleurs au Canada, sous certaines conditions.

Un autre aspect inquiétant de cette affaire est le manque de transparence et de consultation publique dans le processus décisionnel, ce qui préoccupe Karen Wristen, Directrice exécutive de la Living Oceans Society.

« Il s'agit, à l'échelle mondiale, du tout premier animal génétiquement modifié destiné à l'alimentation à entrer en production », a déclaré Wristen. « Cela a été fait sans aucun débat public et dans des circonstances qui ressemblent à une tentative délibérée d'empêcher le public d'émettre des commentaires. Les Canadiens ont le droit de savoir à l'avance que de telles décisions seront prises ».

Les principaux arguments juridiques du dossier sont fondés sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ils comprennent:

- Les ministres fédéraux ont agi de façon contraire à la Loi lorsqu'ils ont prétendu avoir complété une évaluation à savoir si le saumon génétiquement modifié est toxique ou pourrait devenir toxique sans avoir obtenu tous les documents requis par la loi;
- La Ministre de l'Environnement n'avait pas la juridiction de publier un avis décrivant les usages permis des œufs de saumon génétiquement modifiés alors que l'évaluation de la toxicité du saumon génétiquement modifié était incomplète;
- Subsidiairement, la Ministre de l'Environnement a échoué à son devoir légal en permettant des usages non-évalués du poisson génétiquement modifié, comme par exemple son élevage au Canada.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Entrevues en anglais:

Tanya Nayler, Conseillère juridique | Ecojustice
613 562-5800, poste 3178

Entrevues en français ou en anglais:

Will Amos, Conseiller juridique | Ecojustice
613-562-5800, poste 3378

Susanna Fuller, Coordinatrice de la conservation marine | Ecology Action Centre
(bureau) 902-446-4840; (cellulaire) 902-483-5033

Karen Wristen, Directrice exécutive | Living Oceans Society
604-788-5634